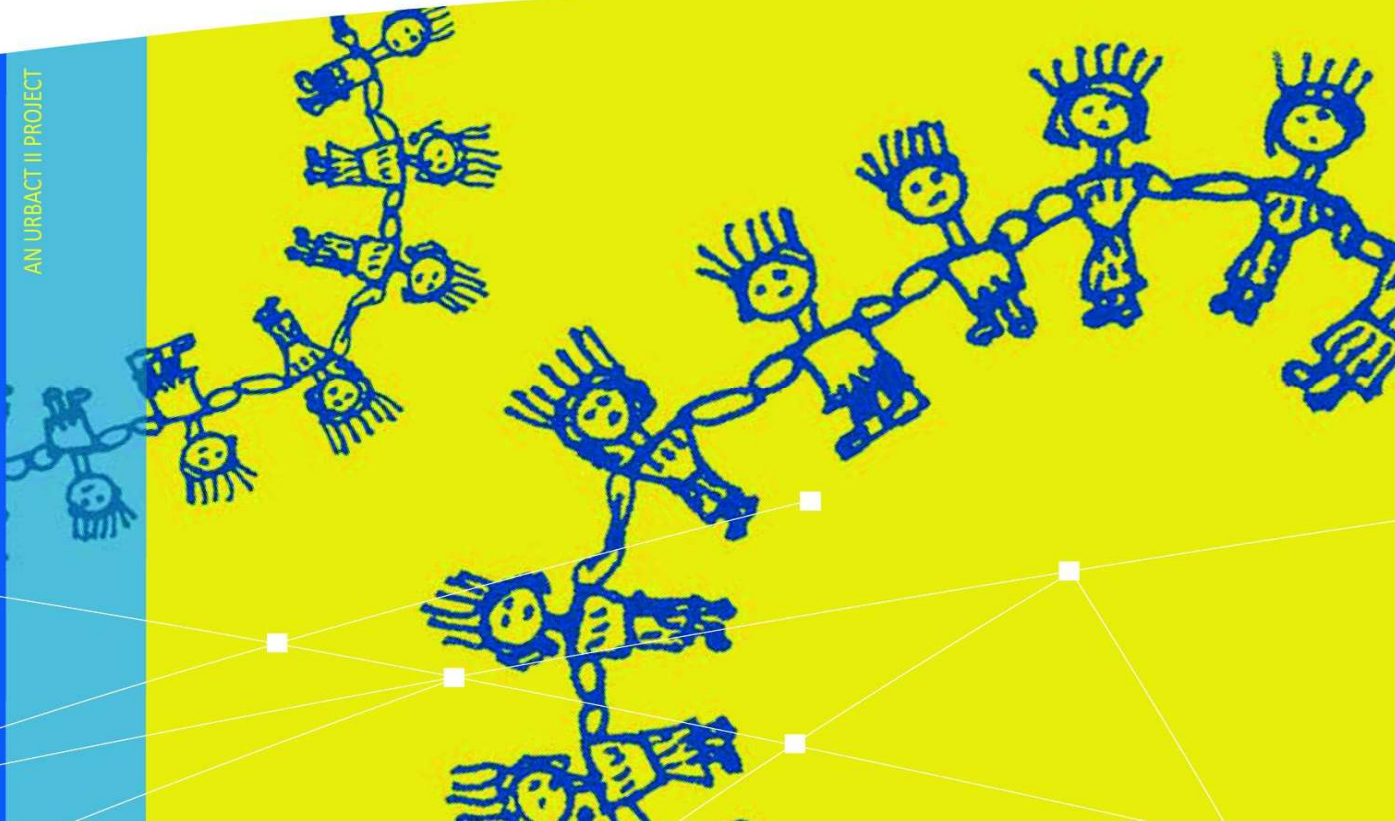


Plan d'Action Local de coresponsabilité à MULHOUSE

Local Action Plan of co-responsibility in Mulhouse

Janvier 2013

AN URBACT II PROJECT






	URBACT II PLAN D'ACTION DE CORESPONSABILITE JANVIER 2013	Présentation
---	--	---------------------

Table des matières

I.	Raison d'être et objectifs du deuxième plan d'action	4
A.	Rappel de l'origine de la démarche.....	4
B.	Où en sommes-nous aujourd'hui ?	4
C.	Pourquoi avons-nous besoin d'un deuxième plan d'action ?	5
II.	Un premier plan d'action composé de 10 actions pilotes de coresponsabilité	6
A.	Construire des parcours de coresponsabilité	6
1.	Le Contrat Social Multipartite (CSM)	6
2.	Insertion Globale par le Logement et l'Emploi (IGLOO).....	7
3.	Apprendre la responsabilité partagée, un enjeu pour les générations futures	7
B.	Développer la coresponsabilité à l'échelle de quartier	7
1.	Drouot-Barbanègre : Ensemble pour le bien-être de tous !	7
2.	Il faut tout un quartier pour éduquer un enfant.....	7
3.	Les rendez-vous de la consommation responsable	7
4.	L'Observatoire Local Dynamique de Santé	8
C.	Développer la coresponsabilité au sein d'institutions.....	8
1.	Lycée Albert Schweitzer : lycée de coresponsabilité	8
2.	Le Parc zoologique : un service de coresponsabilité.....	8
3.	Bien-être dans la cité et troubles psychiatriques.....	8
III.	Les enseignements du premier plan pour le deuxième	9
A.	Donner une échelle territoriale aux actions pilotes de coresponsabilité.....	9
B.	Définir un premier cadre de systématisation	10
C.	Tirer des enseignements au-delà des actions pilotes	11
IV.	Axes stratégiques pour le nouveau plan d'action	13
A.	Structurer la coresponsabilité au niveau territorial.....	13
1.	Inviter les groupes de coordination des actions pilotes à se constituer par tranche de vie ou par rapports entre divers	13
2.	Inviter les groupes travaillant sur les ressources de se constituer en groupes de coordination sur ces problématiques	14
3.	Promouvoir des groupes de coordination territoriaux à l'échelle des quartiers	15
4.	Renforcer les compétences du groupe de coordination à l'échelle de la ville	16
B.	Mobiliser les citoyens et acteurs.....	16
1.	Les auto-enquêtes participatives	16

2.	Le pacte territorial: un moyen de formaliser l'engagement de chacun	17
C.	Permettre l'émergence d'un projet territorial du bien-être de tous.....	17
D.	Créer des partenariats de compétence au-delà de l'échelle territoriale	18
V.	Les outils à développer	19
A.	Outils de mobilisation et d'engagement des citoyens et des acteurs	19
B.	Outils de construction d'une vision partagée du bien-être	19
C.	Outils pour faciliter l'émergence de projets individuels et collectifs	20
D.	Outils pour inscrire les projets individuels et collectifs dans la perspective du projet territorial du bien-être de tous	21
E.	Outils pour progresser en partenariat vers le bien-être de tous.....	22
F.	Outils de mutualisation/ meilleure utilisation des ressources	22
G.	Outils de mise en cohérence et de construction du Projet territorial.....	23
H.	Outils de formation	24
1.	Formation à la démarche de coresponsabilité et à la méthode	24
2.	Formations ad hoc pour des besoins spécifiques	25
I.	Récapitulatif	25
VI.	Annexe.....	27
	Annexe 1 : Modèle de Pacte Territorial à débattre	27
	Annexe 2 : Les problématiques du bien-être de tous développées dans le cadre de la méthodologie SPIRAL	29

 	URBACT II PLAN D'ACTION DE CORESPONSABILITE	JANVIER 2013
--	--	---------------------

I. Raison d'être et objectifs du deuxième plan d'action

A. Rappel de l'origine de la démarche

Dans un contexte de crise, de limitation de ressources et de fortes interdépendances, repenser le progrès des sociétés dans un objectif partagé de bien-être de tous, générations futures incluses, est aujourd'hui une question clé. Elle se retrouve à l'ordre du jour dans les débats nationaux et internationaux (voir par exemple les conclusions de la Commission Stiglitz lancée par le Président de la République en France). Cependant comment l'aborder et la concrétiser au niveau local, dans une ville ?

En s'engageant depuis 2005 dans un processus de coresponsabilité pour le bien-être de tous suivant la stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, Mulhouse ouvre une voie dans ce sens. Elle est la première ville à l'avoir fait et joue ainsi un rôle pilote pour toute l'Europe. Aujourd'hui plus de 100 villes ou communes rurales réparties dans 14 pays s'inspirent de l'expérience de Mulhouse, qui continue à être à la tête de ce processus.

Elle est ainsi devenue le premier territoire de coresponsabilité d'Europe, c'est-à-dire un territoire dans lequel un processus de concertation se met en route pour élaborer et réaliser de nouvelles formes de co-responsabilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés et des citoyens visant à assumer les changements nécessaires à l'assurance du bien-être de tous, y compris des générations futures, et à participer à la construction de la coresponsabilité pour le bien-être de tous au niveau local et global.

B. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

En six ans la ville de Mulhouse a :

- constitué un groupe de coordination représentant les différents acteurs du territoire et conduisant le processus (fin 2005);
- collecté des critères de bien-être et mal-être auprès des citoyens et élaboré des premiers indicateurs de progrès dans le bien-être sur cette base (2006);
- réalisé avec les citoyens, sur la base des indicateurs construits avec eux, une évaluation de la situation du territoire, complétée par un croisement avec les données statistiques classiques (fin 2006, début 2007) ;

- revisité 70 actions existantes suivant une méthode simple d'évaluation transversale de l'impact des activités de tout secteur/acteur sur le bien-être des habitants sur la base des critères exprimés par eux, suscitant un fort intérêt des acteurs locaux ; cette méthode a permis de proposer et d'introduire des améliorations significatives sur chacune d'elles, en élargissant leur impact au-delà des objectifs pour lesquelles elles avaient été conçues, notamment en développant des complémentarités entre approches et en créant des ponts entre secteurs différents, produisant ainsi un effet levier avec un coût relativement réduit (2007);
- réalisé un ensemble de dix actions pilotes, intégrées dans un premier plan d'action de coresponsabilité pour le bien-être de tous (2007-2012), concernant différentes tranches ou situations de vie (enfants dans les quartiers et à l'école, notamment au LAS, vie active avec le processus conduit au Parc Zoologique, vie citoyenne et consommation responsable, vie familiale et accès au logement pour les familles avec le projet Igloo, exclusion et insertion sociale notamment avec le CSM, maladies et santé physique et mentale par l'OLDS et l'action conduite au Centre Hospitalier) ; la coresponsabilité pour le bien-être de tous a également été expérimentée dans un quartier, le quartier Drouot.

C. Pourquoi avons-nous besoin d'un deuxième plan d'action ?

Forts de ces acquis il s'agit aujourd'hui de construire un plan d'actions qui, au-delà d'un ensemble d'actions pilotes et démonstratives à petite échelle, vise le développement de la coresponsabilité pour le bien-être de tous à l'échelle du territoire. Le plan d'action qui est proposé est donc un plan d'action de deuxième génération qui se distingue fondamentalement du premier par son ambition territoriale et intégratrice de l'ensemble des acteurs mulhousiens.

II. Un premier plan d'action composé de 10 actions pilotes de coresponsabilité

Sur la base des critères et indicateurs de progrès dans le bien-être de tous et des premières évaluations, un premier plan d'action composé de 10 actions expérimentales a pu être conçu et mis en œuvre à partir de 2007 pour explorer les différentes dimensions de la coresponsabilité sur la base des résultats des évaluations réalisées avec les citoyens et les acteurs.

Ces 10 actions pilotes de coresponsabilité qui répondent chacune à des besoins spécifiques peuvent-être regroupées en 3 catégories :

- les parcours de coresponsabilité avec : le « Contrat Social Multipartite », « IGLOO » (Insertion Globale par le logement et l'emploi) et « Apprendre la responsabilité partagée, un enjeu pour les générations futures ».
- la coresponsabilité à l'échelle de quartier avec : « Drouot-Barbanègre : ensemble pour le bien-être de tous ! », l' « Observatoire Local Dynamique de Santé » (OLDS), « Il faut tout un quartier pour éduquer un enfant » et « Les rendez-vous de la consommation responsable ».
- la coresponsabilité au sein d'institutions avec : « Lycée Albert Schweitzer : lycée de coresponsabilité », « Parc zoologique : service de coresponsabilité » et « Bien-être dans la cité et troubles psychiatriques ».

A. Construire des parcours de coresponsabilité

3 actions pilotes ont été construites sous forme de parcours de coresponsabilité afin de travailler avec des groupes de personnes restreints en vue de leur permettre d'aller vers un mieux-être en travaillant sur les différentes dimensions de celui-ci.

1. Le Contrat Social Multipartite (CSM)

Porté par le service de l'action sociale de la collectivité et une équipe de coordination composée notamment d'un psychologue, d'un metteur en scène et d'anciens partenaires-bénéficiaires, le Contrat Social Multipartite (CSM) est une expérience multidimensionnelle et intensive de lutte contre l'exclusion sociale. Les partenaires-bénéficiaires du RSA, à partir de l'expression de critères de bien-être / mal-être, sont accompagnés collectivement par des partenaires-prestataires compétents dans plusieurs domaines : accompagnement social, accès à l'emploi, aux ressources financières et à leur gestion, le rapport à la consommation, la création de lien social, etc.

Ce parcours d'inclusion globale, d'une durée de 10 mois, prend la forme d'un CSM où les complémentarités, les responsabilités et les engagements de chacun sont définis, suivis et évalués de commun accord.

Au regard des résultats concluants, trois CSM ont été réalisés depuis 2007 touchant à chaque fois entre 12 et 16 personnes bénéficiaires du RSA.

2. Insertion Globale par le Logement et l'Emploi (IGLOO)

Porté par le service habitat de la collectivité et des bailleurs sociaux, l'objectif de ce projet a été de construire, dans le cadre d'un Contrat Social Multipartite, un projet global prenant en compte l'ensemble des difficultés d'une famille (ex : coups de pouce pour les plus jeunes, ateliers linguistiques pour les femmes, chantiers d'insertion pour les actifs...) en permettant à ces familles de participer à la rénovation de leur futur logement, dans le cadre d'un chantier d'insertion.

3. Apprendre la responsabilité partagée, un enjeu pour les générations futures

Porté par le service jeunesse de la collectivité et l'Auberge de jeunesse de Mulhouse, l'objectif a été de créer un processus de concertation pour élaborer et réaliser de nouvelles formes de coresponsabilité avec des jeunes et ainsi assurer les changements nécessaires à l'assurance du bien-être de tous y compris des générations futures.

B. Développer la coresponsabilité à l'échelle de quartier

4 actions pilotes de coresponsabilité ont été conduites au sein de quartiers bénéficiaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les portes d'entrées ont été différentes dans chacun des quartiers.

1. Drouot-Barbanègre : Ensemble pour le bien-être de tous !

Ce projet visait à utiliser le concept et la méthode "territoire de responsabilité" dans un espace plus délimité : celui d'un quartier. Ainsi, à partir de l'expression du bien-être / mal-être des habitants - y compris les habitants « silencieux » - du quartier, il s'agissait d'aboutir à un plan d'action concertée en vue d'assurer un mieux-être au sein du quartier. Cette démarche a notamment permis de nourrir le projet du nouveau centre social.

2. Il faut tout un quartier pour éduquer un enfant

Pour mieux encadrer des enfants et des jeunes trop souvent livrés à eux-mêmes, et répondre au désarroi de nombreux parents, l'idée était d'engager avec des acteurs et des habitants du quartier une dynamique de concertation et de co-responsabilisation autour de l'éducation des enfants et des jeunes.

3. Les rendez-vous de la consommation responsable

Il s'agit de voir avec un groupe d'habitants volontaires du quartier Wolf-Wagner si à travers des choix de consommation et d'épargne différents, il était possible d'avoir un impact en termes de bien-être.

4. L'Observatoire Local Dynamique de Santé

La démarche de santé communautaire implantée dans plusieurs quartiers de la ville a servi de base au projet.

L'objectif du projet était d'obtenir une image de la santé des habitants à l'échelle de quartier. Pour le volet qualitatif, il s'agissait d'expérimenter la méthodologie de construction concertée des indicateurs à un domaine de vie spécifique.

C. Développer la coresponsabilité au sein d'institutions

En vu de répondre à des besoins identifiés dans des institutions spécifiques, 3 actions pilotes de coresponsabilité ont été menées dans un lycée, un service de la collectivité et au sein d'un hôpital psychiatrique.

1. Lycée Albert Schweitzer : lycée de coresponsabilité

Le projet avait trois objectifs :

- améliorer l'image extérieure de l'établissement
- faire adhérer toutes les catégories de ses membres à un projet réfléchi en concertation
- améliorer la réussite scolaire et le bien-être de toute la communauté éducative

Après une phase expérimentale sur 3 classes, il a été généralisé à l'ensemble du lycée et fait partie intégrante du projet d'établissement depuis la rentrée 2008.

2. Le Parc zoologique : un service de coresponsabilité

Ce projet avait pour objectif d'expérimenter l'application de la méthodologie et des outils du « territoire de responsabilité » à l'échelle d'un service de la mairie afin d'améliorer le « bien-être » des agents, tout en accroissant leur performance et celle du service.

3. Bien-être dans la cité et troubles psychiatriques

Ce projet avait pour objectif d'expérimenter l'application de la méthodologie au sein du centre hospitalier en impliquant patients, professionnels et famille dans un principe de coresponsabilité.

III. Les enseignements du premier plan pour le deuxième

A. Donner une échelle territoriale aux actions pilotes de coresponsabilité

Passer d'actions pilotes de coresponsabilité à petite échelle à une coresponsabilité à l'échelle du territoire ne consiste pas à simplement généraliser les actions pilotes, mais à dégager, à partir des enseignements que l'on en tire, des éléments de stratégie, des outils et des conditions pour leur donner une dimension territoriale.

Par exemple l'action pilote d'application d'une démarche de coresponsabilité au **Parc Zoologique de Mulhouse** a donné d'excellents résultats et peut être reproduite dans les différents services de la ville si une décision est prise dans ce sens au niveau de la municipalité. L'expérience a en effet démontré que le temps investi dans ce processus est largement compensé par les améliorations de fonctionnement du service et de son efficacité, au-delà des progrès réalisés en termes de bien-être des personnes qui y travaillent.

Un autre exemple de ce type est l'application de la démarche de coresponsabilité au **Lycée Albert Schweitzer**. Cette démarche, qui a démontré tout son intérêt pour le bon fonctionnement du lycée, sa fonction éducative et l'amélioration du bien-être des élèves, des enseignants et du personnel du lycée, peut être reprise dans les différentes écoles de la ville. Mais dans ce cas on voit la difficulté à le faire s'il n'y a pas une intégration de la démarche dans le fonctionnement même de l'institution, comme cela s'est passé au Parc Zoologique. Dans le cas du lycée cela n'a pu se faire car la décision revient à un niveau supérieur. C'est pourquoi dans le nouveau Plan d'Action il faudra inclure une action de concertation et de partenariat avec l'Académie, voire le Ministère de l'Éducation.

Dans les deux cas (Parc Zoologique et Lycée) on voit la nécessité de prendre en compte les fonctions sociales et sociétales de l'institution dans la démarche et donc de concilier le progrès dans le bien-être avec le progrès dans la performance de l'organisation. Ainsi au lycée la démarche n'a de sens que si elle intègre, outre l'amélioration du bien-être à l'école des élèves et du bien-être au travail pour le corps enseignant et le personnel, l'amélioration de la fonction éducative et de préparation à la vie pour les élèves.

En ce sens l'action pilote conduite au Lycée Albert Schweitzer doit être mise en rapport avec l'action pilote « **tout un quartier pour éduquer un enfant** » car toutes deux couvrent de manière complémentaire la même fonction d'éducation et de préparation à la vie des enfants, l'une au sein de l'école et l'autre en dehors de l'école. Donc la généralisation doit pouvoir se faire en intégrant ces deux démarches (au niveau du quartier et avec les écoles du quartier).

Dans d'autres cas l'action pilote n'a pas besoin d'être généralisée car elle a déjà une dimension territoriale. C'est notamment le cas du **Centre Hospitalier de maladie mentale** de Mulhouse qui couvre déjà tous les besoins de santé mentale sur la ville. Dans ce cas le principal défi dans le nouveau plan d'action est de compléter la démarche par une approche au niveau des quartiers (à l'image de ce qui se passe déjà pour « tout un quartier pour éduquer un enfant »). Le niveau d'avancement de l'action pilote ouvre cette perspective, dans la mesure où les indicateurs de progrès dans le bien-être appliqués avec les patients du Centre Hospitalier les invitent à préciser leurs besoins et volonté d'intégration au niveau du quartier.

L'expérience de Trento avec laquelle le Centre Hospitalier est en contact donne un point de repère très utile pour concrétiser cette intégration avec tous les avantages qu'elle comporte (amélioration du bien-être et réduction des coûts).

Par ailleurs **l'Observatoire Local Dynamique de la Santé (ODLS)** devrait pouvoir permettre une extension de cette démarche à l'ensemble du secteur de la santé (à préciser avec l'équipe de l'ODLS).

Il y a d'autres situations où l'action pilote n'est pas généralisable telle quelle mais peut servir de base pour une extension de l'approche au niveau du territoire. C'est notamment le cas du **Contrat Social Multipartite (CSM)**. Celui-ci a donné d'excellents résultats pour l'inclusion des personnes exclues et/ou en situation de pauvreté et doit pouvoir continuer. Cependant il ne peut être appliqué tel quel au niveau du territoire car son coût serait beaucoup trop élevé. Il ne peut donc que rester à petite échelle (10 à 30 personnes par an). En revanche il est possible de reprendre la même démarche de coresponsabilité ouverte sur ce thème de l'inclusion au niveau du territoire. C'est ce qui a été fait depuis début 2011 dans le cadre du projet « droit et pauvreté » promu par le Conseil de l'Europe, avec des premiers résultats très prometteurs. La démarche a en effet permis de mobiliser un nombre croissant d'acteurs, dont les personnes en situations de pauvreté elles-mêmes dans une démarche de coresponsabilité au niveau du territoire suivant le même principe que le CSM et d'identifier et mettre en œuvre un nombre croissant d'actions pratiquement sans coût additionnel puisque la démarche se base sur le repérage et la meilleure utilisation et ciblage des ressources existantes, mais soit abandonnées soit insuffisamment valorisées. On voit ici clairement l'articulation entre le CSM comme espace d'inclusion pour les personnes qui sont dans les situations les plus difficiles et la démarche territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion permettant d'apporter des réponses sur l'ensemble du territoire. La charte des responsabilités sociales partagées pour lutter contre la pauvreté qui a été signée à Mulhouse en octobre 2011 est un levier essentiel pour le succès et la généralisation de la démarche.

Enfin il y a des situations où les actions pilotes de coresponsabilité n'ont pas (encore) donné les résultats escomptés. Dans ce cas les enseignements tirés permettront de relancer ces actions sur des bases plus efficaces, surtout quand elles s'avèrent essentielles. C'est notamment le cas de l'application de la démarche de coresponsabilité au niveau d'un quartier réalisée dans **le quartier Drouot**. Dans ce cas le principal enseignement à tirer est qu'il faut s'appuyer sur un véritable groupe de coordination au niveau du quartier et que celui-ci puisse intégrer au niveau du quartier les différentes démarches de coresponsabilité des autres actions pilotes.

B. Définir un premier cadre de systématisation

Une question clé à se poser pour le nouveau plan d'action est sur quels champs doit-on chercher à développer une approche de coresponsabilité pour le bien-être de tous au niveau du territoire. Sur ce point également les actions pilotes de coresponsabilité pour le bien-être de tous lancées à Mulhouse sont riches d'enseignements car elles invitent à raisonner le bien-être de tous par tranches de vie pour lesquelles les problématiques du bien-être sont similaires. Ci-

suit un tableau qui présente ces problématiques du bien-être par tranches de vie¹ et un qui présente les institutions concernées à chaque fois.

Les 10 problématiques correspondant à diverses tranches de vie

1- Enfance, éducation : <i>préparation à la vie</i>	2- Jeunesse: <i>projection dans la vie</i>	3- Emplois et <i>vie productive</i>	7- personnes âgées, retraites et <i>transmission des savoirs</i>
		4- consommation, participation et <i>vie citoyenne/politique</i>	
		5- construction d'une famille et <i>vie familiale/parentale</i>	
		6- formation et <i>renouvellement tout au long de la vie</i>	
8- Culture, arts, sports et <i>temps de loisirs/détente/créativité</i>			
9- Maladies/santé et <i>reconstitution de son bien-être physique et/ou mental</i>			
10- Réinsertion et <i>reconstitution de son bien-être social</i>			

A chacune de ces problématiques correspondent des institutions et lieux spécialisés où les personnes partagent des mêmes moments de vie : écoles, entreprises, famille, centres de formation, centres de soins et hôpitaux, foyers, etc.

<u>Problématique correspondant à une tranche de la vie</u>	<u>Institutions / lieux de vie spécialisés sur ce moment de la vie</u>
1- Enfance, éducation : <i>préparation à la vie</i>	Ecoles/lycées, quartiers, familles
2- Jeunesse: <i>projection dans la vie</i>	Centres de formation professionnelle et universités
3- Entreprises, emplois et <i>vie productive</i>	Entreprises au sens large
4- consommation, participation et <i>vie citoyenne/politique</i>	Lieux d'échange consommation, Associations et organes politiques
5- construction d'une famille et <i>vie familiale/parentale</i>	Famille, domicile familial (logement)
6- formation et <i>renouvellement tout au long de la vie</i>	Centres de formation pour adultes
7- personnes âgées, retraites et <i>transmission des savoirs</i>	Maisons de retraites, foyers de personnes âgées
8- Culture, arts, sports et <i>temps de loisirs</i>	Centres culturels, sportifs, etc.
9- Maladies/santé et <i>reconstitution de son bien-être physique et/ou mental</i>	Centre de santé, hôpitaux
10- Réinsertion et <i>reconstitution de son bien-être social</i>	Prisons, Entreprises d'insertion, centre sociaux, etc.

Ainsi on voit comment les différentes tranches de vie peuvent être traitées au niveau du territoire en impliquant à chaque fois les différents acteurs concernés et en faisant à chaque fois le lien avec le lieu de vie, à savoir le quartier.

C. Tirer des enseignements au-delà des actions pilotes

Cependant on ne peut limiter l'approche de coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses, uniquement sur les différentes tranches ou situations de vie. L'objectif étant d'assurer le bien-être de tous avec un minimum de ressources et surtout sans

¹ On appelle « tranche de vie » un moment de la vie qui peut correspondre soit à un âge (enfance, jeunesse, troisième âge), soit à certains moments de la vie (emploi, formation continue, vie citoyenne, loisirs), soit à des moments plus ou moins longs de difficultés dans la vie (maladie, exclusion sociale). Une tranche de vie correspond donc à un moment de la vie ou une situation vécue dans la vie.

utiliser de ressource non renouvelables, il faut pouvoir également introduire un cadre de systématisation au niveau de la gestion et l'utilisation des ressources.

Or c'est un thème qui a très peu été abordé par les actions pilotes si ce n'est dans le **projet IGLOO** (gestion du patrimoine bâti) et l'action pilote sur la **consommation responsable**. Il faut donc chercher à tirer des enseignements également d'autres démarches de coresponsabilité qui ont abordé ces questions, comme par exemple les actions réalisées dans le Plan Climat ou l'Agenda 21.

En effet il existe au-delà des actions pilotes de coresponsabilité différentes actions ou différents dispositifs qui s'inscrivent de fait dans une approche de coresponsabilité, sans avoir le label coresponsabilité, notamment le Plan Climat, l'Agenda 21, les Plans de Cohésion Sociale, etc. Ces différentes démarches doivent pouvoir être intégrées dans le Plan d'Action de Deuxième Génération, au même titre que les actions pilotes.

IV. Axes stratégiques pour le nouveau plan d'action

Il ressort de l'analyse des enseignements du premier plan d'action que la ville de Mulhouse dispose aujourd'hui, grâce aux diverses actions pilotes de coresponsabilité conduites depuis 5 ans, et aussi grâce aux autres processus de coresponsabilité en cours, d'un capital d'expériences et de structuration des partenariats suffisamment important pour lui permettre d'envisager aujourd'hui la mise en place d'un plan d'action de deuxième génération visant le développement de la coresponsabilité à l'échelle du territoire.

Il faut pour ceci transformer le potentiel de mobilisation déjà créé de façon à le rendre porteur d'un projet d'ensemble où chaque groupe constitué ou à constituer a des responsabilités clairement définies et complémentaires les unes des autres. Dans cet objectif quatre axes stratégiques sont proposés pour le nouveau plan.

- un axe de structuration de la coresponsabilité au niveau territorial grâce à la transformation des différents groupes de coordination en groupes de coordination par problématique et par quartier, tous représentés dans le groupe de coordination au niveau de la ville
- un axe de mobilisation citoyenne et des différents acteurs, notamment par le pacte territorial et les auto-enquêtes participatives
- un axe de construction du Projet Territorial du Bien Être de Tous
- un axe de coopération et mise en réseau avec des partenaires extérieurs

A. Structurer la coresponsabilité au niveau territorial

1. Inviter les groupes de coordination des actions pilotes à se constituer par tranche de vie ou par rapports entre divers

Groupes de coordination par tranche de vie

Plusieurs groupes de coordination déjà existants pour une action pilote peuvent être invités à se transformer en groupes de coordination pour la tranche de vie qui lui correspond. Ainsi reprenant les 10 problématiques correspondant aux différentes tranches de vie:

- Les groupes de coordination du Lycée Albert Schweitzer et de l'action pilote « tout un quartier pour éduquer un enfant » peuvent constituer ensemble un groupe de coordination prenant en charge les deux problématiques de l'enfance et la préparation à la vie et de la jeunesse et la préparation à la vie ;
- Le groupe de coordination du Parc Zoologique peut être élargi à d'autres représentants d'autres services de la ville pour l'extension de la démarche à l'ensemble des services de la ville, et, ultérieurement, prendre en charge la problématique de l'emploi et de la vie active, ce qui implique d'y inviter également des représentants des entreprises ;

- Le groupe de coordination des rendez-vous de la consommation responsable peut être invité à constituer un groupe de coordination sur la problématique de la consommation et de la vie citoyenne ;
- Le groupe de coordination du Centre Hospitalier de Rouffach et de l'OLDS peuvent constituer un groupe de coordination prenant en charge la problématique de la maladie/santé et la reconstitution de son bien-être physique et mental ;
- Le groupe de coordination du CSM peut, avec le groupe qui anime aujourd'hui le projet « droit et pauvreté » se constituer en groupe de coordination pour la problématique de l'insertion et de la reconstitution de son bien-être social, ce qui existe déjà dans la pratique (groupe animé par Françoise Coulot) ;

Concernant les autres tranches de vie des actions pilotes nouvelles peuvent être lancées sur ces tranches de vie, en attendant la constitution d'un groupe de coordination spécifique. Cela concerne notamment la problématique des personnes âgées, de la construction d'une famille et la vie parentale et familiale, de la formation professionnelle tout au long de la vie et de la culture, arts, sports et temps de loisirs. Tout ceci peut se faire progressivement en fonction des possibilités et intérêts des uns et des autres.

La problématique de la formation tout au long de la vie joue un rôle particulier car elle rejoint les besoins de formation pour permettre à chacun de prendre part pleinement dans le plan d'action et dans le futur projet territorial pour le bien-être de tous. Elle fait donc l'objet de mesures spécifiques au sein du plan d'action (voir point VI ci-après)

2. Inviter les groupes travaillant sur les ressources de se constituer en groupes de coordination sur ces problématiques

La gestion locale des ressources est une question clé pour développer une démarche de coresponsabilité pour le bien-être de tous. Or il existe à Mulhouse des groupes, des services municipaux ou autres qui travaillent sur ces questions. Il serait donc de tout intérêt d'élargir leur responsabilité au niveau du territoire sur la problématique qui les intéresse. Voici quelques propositions concrètes dans ce sens :

- Le groupe de coordination du projet Igloo qui travaille sur la problématique du logement pourrait être porteur d'un groupe de coordination prenant en charge la question de la gestion du patrimoine bâti en s'élargissant aux acteurs concernés par cette problématique ; une autre possibilité est que ce groupe évolue vers la problématique de la vie familiale (à discuter avec eux) ;
- Le groupe constitué autour du Plan Climat pourrait se constituer en groupe de coordination sur la reconversion énergétique, question clé de la coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses.
- Il serait souhaitable également de promouvoir un groupe de coordination travaillant sur la problématique de la gestion de l'espace et des ressources naturelles locales, en

lien avec les problématiques de l'alimentation et des loisirs. Peut-être voir si cela est envisageable du côté de l'association Terres ou de Rhenamap et d'autres partenaires.

- Il serait sans doute également souhaitable d'avoir un groupe de coordination travaillant sur la problématique de l'espace mais plutôt en milieu urbain, intégrant des questions importantes de coresponsabilité, comme l'utilisation des équipements (écoles, salles, etc.), la gestion des espaces de proximité (voirie, espaces verts, propreté, etc.), etc. Voir quelle structure pourrait être la promotrice de ce groupe de coordination.
- Les personnes et organisations travaillant actuellement sur la mutualisation des biens de consommation non utilisés (comme le magasin pour rien) pourraient également être invitées à constituer un groupe prenant en charge ce thème à l'échelle du territoire.
- D'autres problématiques seraient également importantes, comme la constitution d'un groupe de coordination sur la mutualisation des ressources financières (voir ci-dessous dans les outils l'idée de la constitution d'un fonds volontaires de coresponsabilité pour le bien-être de tous) et la mutualisation du temps de travail volontaire.

3. Promouvoir des groupes de coordination territoriaux à l'échelle des quartiers

La constitution de groupes de coordination à l'échelle des quartiers est également un objectif clé à atteindre, car la promotion de la coresponsabilité pour le bien-être de tous doit d'abord se faire au niveau des quartiers, tout en s'appuyant sur les différents groupes travaillant sur des problématiques spécifiques.

Le quartier Drouot pourrait jouer le rôle de ballon d'essai à ce sujet, ainsi que d'autres quartiers où ont été lancées des approches basées sur la concertation et la participation citoyenne, comme le quartier Briand où un processus similaire a été lancé dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale ; ou encore le quartier des Coteaux qui travaille sur la coresponsabilité autour de l'éducation et du respect et sur l'idée d'un projet commun de quartier. Dans cet objectif il serait souhaitable que ces différentes expériences se rencontrent pour faire un bilan partagé, mutualiser leurs acquis et difficultés et définir, sur cette base, une stratégie commune qui tire les enseignements des expériences du passé pour parvenir à aller au-delà des limites rencontrées.

Il serait souhaitable à ce sujet de préciser le rôle des Conseils de Quartiers et voir dans quelle mesure ils ne pourraient pas être eux-mêmes les porteurs des groupes de coordination au niveau des quartiers, ce qui serait le plus logique. Les budgets que possèdent les conseils de quartiers sont un levier pour renforcer leur rôle.

Les centres socio-culturels pourraient également jouer un rôle clé dans la promotion de la démarche de coresponsabilité, en l'inscrivant dans leur projet social².

² cela est déjà envisagé au Centre socio-culturel des Fossés des Treize à Strasbourg – des échanges pourraient donc être envisagés avec cette expérience.

4. Renforcer les compétences du groupe de coordination à l'échelle de la ville

Tout ceci implique que le groupe de coordination à l'échelle de la ville puisse jouer pleinement son rôle de coordination. Cela suppose :

- qu'il soit constitué des représentants des différents groupes de coordination, ce qui est déjà le cas ;
- qu'il soit renforcé au niveau de l'équipe de facilitateurs, au-delà de Sébastien Houssin ;
- qu'il dispose d'un lieu permanent qui peut être le bureau du ou des facilitateurs, où chaque groupe par problématique ou par quartier puisse trouver toutes les informations et outils dont il a besoin ;
- qu'il puisse disposer d'un soutien extérieur consistant (voir point D ci-après).

B. Mobiliser les citoyens et acteurs

La mobilisation des citoyens et différents acteurs est le point central de la stratégie du plan d'action, l'objectif étant que tous deviennent à la fois partie prenante et partenaire bénéficiaire du projet territorial du bien-être de tous. Pour ceci le plan d'action prévoit :

- a) Une stratégie de mobilisation des citoyens par les auto-enquêtes participatives à partir des indicateurs de progrès dans le bien-être permettant à chacun de participer activement à l'élaboration du projet territorial en précisant ses attentes et ce sur quoi il est prêt à s'engager
- b) Un pacte territorial qui invite tous les habitants et acteurs du territoire à s'inscrire dans ce processus.

1. Les auto-enquêtes participatives

Les indicateurs de progrès dans le bien-être dans leur nouvelle formulation permettent à chaque citoyen d'auto-évaluer sa situation dans les différentes composantes du bien-être et définir son propre projet de vie, individuel ou collectif avec d'autres. Il peut ainsi construire ses propres repères pour prendre part au projet territorial du bien-être de tous en précisant :

- Ses besoins spécifiques (par exemple recherche d'un emploi, d'une formation).
- Ce qu'il est prêt à donner pour le projet territorial du bien-être de tous, soit avec un projet spécifique sur une des problématiques du bien-être, en ayant le cas échéant déjà établi des partenariats ou en étant à la recherche de partenariats, soit simplement en temps volontaire sans préciser pour quel usage, soit même en participation financière au fonds de coresponsabilité pour le bien-être de tous sans être pour autant obligé de donner des éléments chiffrés sur ce point.

Pour que ceci puisse se faire il faut qu'il puisse être informé en amont de tout le processus en cours et de ses premiers résultats, notamment en signant le pacte territorial (voir ci-dessous).

Compte tenu des différentes expressions utilisées pour parler du bien-être suivant la situation de la personne on prévoit quatre types d'auto-enquêtes : une pour les enfants, une pour les adolescents, une pour les adultes et une pour les personnes souffrant de maladies mentales. L'ensemble des auto-enquêtes seront élaborées avant le démarrage du plan d'action de façon à pouvoir les rendre utilisables dès le départ.

2. Le pacte territorial: un moyen de formaliser l'engagement de chacun

Le pacte territorial joue un rôle clé car il précise ce sur quoi chaque citoyen et acteurs s'engage en participant au projet territorial du bien-être de tous (voir le modèle proposé en annexe), notamment en termes de responsabilité individuelle et collective, que ce soit par rapport à la consommation, l'évaluation partagée, etc., et, plus généralement la participation au projet territorial du bien-être de tous. Il ne représente pas un engagement chiffré mais un engagement sur des intentions pour progresser ensemble.

Il est important que chaque citoyen signe le pacte territorial avant de réaliser l'auto-enquête participative car c'est le pacte territorial qui donne tout son sens à cette auto-enquête.

Afin d'assurer une extension du pacte territorial à l'ensemble des citoyens, il est proposé que chaque citoyen signataire du pacte s'engage à inviter, au minimum tous les trois mois, un autre citoyen à faire de même en l'accompagnant dans ce processus. Ainsi le nombre de signataire pourrait doubler tous les trimestres, permettant de couvrir l'ensemble des habitants en trois ans (voir calendrier).

C. Permettre l'émergence d'un projet territorial du bien-être de tous

L'émergence d'un projet territorial du bien-être de tous se fera progressivement, à partir des processus de constitution des groupes de coordination et de mobilisation des citoyens et acteurs par le pacte territorial et les auto-enquêtes. Concrètement :

- Les demandes et projets de vie qui émergent des auto-enquêtes seront répercutés aux groupes de coordination concernés, que ce soit à l'échelle du quartier ou sur une problématique particulière.
- Chaque groupe de coordination établira progressivement son propre plan d'action à partir des demandes et projets de vie reçus. Au début ces plans d'action seront bien sûr assez légers et ils seront progressivement renforcés au fur et à mesure de la collecte des résultats des auto-enquêtes, avec un effet « boule de neige ».

- Chaque trois mois, le groupe de coordination au niveau de la ville fera une synthèse des plans d'action des différents groupes de coordination, synthèse qui sera discutée collectivement. A cette occasion les priorités d'affectation des disponibilités financières existantes dans le fonds de coresponsabilité pour le bien-être de tous et celles en temps de volontariat seront également discutées et décidées collectivement, sur la base d'une première proposition élaborée par le facilitateur principal. Enfin une discussion sera conduite sur la méthode générale de conduite du processus et des ajustements méthodologiques seront introduits au fur et à mesure pour en améliorer l'efficacité.

D. Créer des partenariats de compétence au-delà de l'échelle territoriale

Mulhouse étant la première ville à lancer un plan d'action de deuxième génération visant la coresponsabilité à l'échelle du territoire, elle devra bénéficier d'un partenariat solide au niveau national et européen pour pouvoir jouer pleinement son rôle pilote à l'échelle internationale.

Notamment dans le cadre de la méthodologie SPIRAL les différentes problématiques et outils à développer feront l'objet de soutiens méthodologiques spécifiques en lien avec les autres villes qui travaillent sur les mêmes problématiques (voir la liste des problématiques en annexe 3).

Par ailleurs le Conseil de l'Europe apportera un soutien méthodologique spécifique tout au long du processus, notamment pour ajuster au fur et à mesure de la réalisation du Plan d'Action les choix méthodologiques à opérer pour rendre le processus plus fluide et efficient.

V. Les outils à développer

Pour pouvoir se réaliser la stratégie d'action doit pouvoir mettre en place un certain nombre d'outils, dont certains existent déjà et d'autres sont encore à développer. On distinguera sept catégories d'outils indispensables à la réussite du processus.

La responsabilité de la construction et le développement des outils incombera au groupe de coordination au niveau de la ville, notamment à ses facilitateurs, avec l'appui des partenaires extérieurs cités au point antérieur. Il s'agira d'un processus progressif qui se fera à la mesure des possibilités et des moyens disponibles.

A. Outils de mobilisation et d'engagement des citoyens et des acteurs

La mobilisation des citoyens et acteurs pour leur participation au projet de territoire de coresponsabilité suppose que les termes des engagements proposés soient clairs et formalisés dans des documents communs permettant d'avoir une vision transparente et partagée de l'engagement de chacun, de leur faisabilité et des complémentarités pour assurer le bien-être de tous. C'est le rôle d'outils comme le Pacte Territorial ou la Charte des responsabilités partagées pour lutter contre la pauvreté.

- **Le Pacte Territorial** formalise l'engagement citoyen dans le projet de territoire de coresponsabilité.
- **La Charte des responsabilités partagées pour lutter contre la pauvreté** (ou, plus simplement, **la Charte de coresponsabilité pour le bien-être de tous**), précise les principes de la coresponsabilité/ responsabilité sociale partagée (en accord avec la charte des responsabilités sociales partagées existant au niveau européen) auxquels tous les acteurs du territoire sont invités à adhérer.

Les engagements proposés dans chacun de ces outils doivent être à la mesure de ce que chacun peut faire, laissant la liberté à chaque citoyen/acteur de développer son propre chemin, tout en affirmant une volonté commune. C'est pourquoi ils sont formalisés sous la forme de principes mettant l'accent plus sur le processus et la volonté d'engagement que le résultat. Une des manifestations de cette volonté est l'engagement à diffuser le Pacte Territorial avec l'objectif d'obtenir deux nouveaux signataires chaque trois mois, permettant ainsi une démultiplication du nombre d'adhérents et d'obtenir en quelques années l'adhésion de pratiquement tous les habitants du territoire.

B. Outils de construction d'une vision partagée du bien-être

La construction d'une vision partagée du bien-être dans le territoire de vie est à la base de la coresponsabilité pour le bien-être de tous. Elle se fait en différentes étapes, bien formalisées dans le cadre de la méthodologie SPIRAL (groupes homogènes, critères de bien-être mal-être

à partir de 3, voire 4 questions, synthèses, restitutions, indicateurs, enquêtes, analyse et diffusion).

Les avancées de la méthodologie SPIRAL au cours des dernières années permettent notamment de disposer :

- d'**une base de données des tous les critères de bien-être mal-être** exprimés dans le territoire, avec la possibilité de synthèses ou analyses statistiques par catégories sociales, âges, etc., synchroniques (synthèse ou analyse à un moment donné) ou diachroniques (évolution entre différentes dates) ;
- d'**indicateurs de progrès dans le bien-être** construits avec les critères, avec la possibilité d'intégrer au fur et à mesure de nouveaux critères si nécessaire.
- de **formulaire d'auto-enquête**, construits directement avec les indicateurs de progrès dans le bien-être donnant à la possibilité à toute personne d'analyser et préciser sa propre situation, d'intégrer cette analyse dans l'élaboration et la consolidation d'un projet de vie personnel et/ou collectif en faisant le lien avec le projet de territoire de coresponsabilité ; à Mulhouse il est prévu de disposer de 4 systèmes d'auto-enquête compte-tenu des différences de vision du bien-être et mal-être : un pour les enfants, un pour les adolescents, un pour les adultes et un pour les personnes souffrant de maladie mentale (ce dernière étant construit avec le CR de Rouffach) ; à noter que l'outil des auto-enquête demande encore à être amélioré pour le rendre plus attrayant et convivial et susciter l'intérêt de les utilisateurs, notamment des solutions sont en cours de recherche/test pour en faire un outil ludique
- d'**outils de traitement des auto-enquêtes** permettant de connaître les situations de bien-être et mal-être et la diversité des projets de vie, avec un traitement régulièrement mis à jour.

C. Outils pour faciliter l'émergence de projets individuels et collectifs

Les processus de collecte des critères de bien-être, restitution au niveau des groupes homogènes, construction d'indicateurs de progrès, auto-enquête et signature du Pacte Territorial et de la Charte sont autant d'éléments qui facilitent et encouragent l'émergence de projets individuels ou collectifs dans une perspective de coresponsabilité pour le bien-être de tous dans le territoire de vie. Néanmoins ce ne sont pas des conditions suffisantes et pour que ces projets puissent réellement émerger, les acteurs et citoyens doivent avoir l'opportunité de se confronter et d'échanger avec d'autres expériences, références et partenaires qui leur permettent de développer leurs idées et avancer dans la formalisation de leurs projets et leurs réalisations.

A cet effet deux outils sont proposés, tous deux construits au niveau européen, voire mondial :

- Le premier est **une base de données de toutes les actions pilotes de coresponsabilité** mises en œuvre dans les différents territoires de coresponsabilité. Cette base de données qui sera mise prochainement *on line* sur le site WEB de SPIRAL propose une recherche facile par thème ou mot clé de divers types d'actions de coresponsabilité,

chaque type étant relié aux différents exemples existants, et analysé de trois points de vue : 1) en quoi il s'inscrit dans une démarche de coresponsabilité (quels acteurs il implique, en quoi il crée de nouvelles transversalités), 2) quel impact il a sur le bien-être (quelles composantes du bien-être sont concernées), notamment des personnes les plus en difficulté ; et 3) en quoi il permet une économie en ressources, notamment naturelles, par une meilleure valorisation des ressources existantes. Une recherche est également possible par territoire (pays, communes, etc.) ou par composantes du bien-être touchées.

- Le deuxième est l'organisation de **réseaux thématiques** pour chacun des thèmes de la base de données des actions de coresponsabilité. Les réseaux thématiques relieront, pour chaque thème, les porteurs d'actions de coresponsabilité qui s'y rapportent ou les personnes/acteurs intéressés, ainsi que des acteurs qui ont des compétences et savoir-faire spécifiques sur le thème et qui sont disposés à donner un appui en termes de conseils, informations, contacts, expertise, etc. Chaque réseau thématique aura son existence propre et fonctionnera de manière autonome en mobilisant ses propres ressources. Des moyens de développer ces réseaux sont actuellement à l'étude.

D. Outils pour inscrire les projets individuels et collectifs dans la perspective du projet territorial du bien-être de tous

L'encouragement et l'appui à l'émergence de projets et actions individuelles ou collectives de coresponsabilité pour le bien-être de tous ne peut se limiter à la confrontation avec des initiatives et réseaux extérieurs au territoire. Ils doivent aussi pouvoir s'inscrire dans le processus local afin de contribuer le mieux possible à son développement. Divers outils d'évaluation et mise en cohérence sont proposés à cet effet :

Deux de ces outils concernent **la co-évaluation participative de l'impact sur le bien-être**, à partir des critères de bien-être exprimés par les citoyens, applicable à toute action ou à un plan d'action dans son ensemble. Ce sont :

- **une grille de co-évaluation participative**, construite au niveau européen (mais pouvant aussi être élaborée spécifiquement pour chaque territoire ou région, comme cela a été fait par exemple en Wallonie) en reprenant les différentes composantes du bien-être ;
- **un guide de co-évaluation participative** permettant de valoriser de manière rationnelle les résultats des co-évaluations participatives des actions et/ou des plans d'action afin de les intégrer dans une réflexion de planification stratégique eu niveau du territoire.

Quatre autres outils concernent **la co-évaluation participative de l'impact sur les ressources**, avec la préoccupation majeure de réduire à zéro l'utilisation de ressources non renouvelables et de rester dans les limites de reproductibilité des ressources renouvelables. Ce sont :

- **une table de référence sur les limites d'utilisation** des ressources renouvelables, à construire au niveau local tout en reprenant des références au niveau global.

- **un tableau de bord sur l'utilisation** effective des ressources au niveau du territoire (existant déjà au moins partiellement dans le cadre du Plan Climat et/ou de l'agenda 21) ;
- **un « consommètre »**, outil permettant à tout citoyen de connaître l'impact global de sa consommation et de son mode de vie sur les ressources (partiellement construit);
- **un guide de la consommation responsable** fournissant des informations utiles pour l'organisation individuelles et collective de la consommation responsable au niveau d'un territoire (partiellement disponible)

E. Outils pour progresser en partenariat vers le bien-être de tous

Les outils de co-évaluation participative d'impact (sur le bien-être ou les ressources) sont essentiels pour inscrire les actions individuelles et/ou collectives dans une stratégie d'ensemble et dans le projet de territoire de coresponsabilité. Ils permettent notamment de définir des objectifs, une stratégie et un chemin de progrès pour chaque action ou axe, en syntonie avec le projet global du territoire. Cependant les chemins de progrès peuvent être grandement facilités et être beaucoup plus efficace et rapides s'ils se construisent également par interaction entre différents types de projets ou d'action.

Cette question se pose notamment dans le cadre d'une économie locale cherchant à adapter la production aux besoins réels et où les différents maillons de la chaîne allant de la production à la consommation peuvent interagir par des accords de partenariats concertés pour progresser ensemble vers une économie du bien-être de tous sans recours aux ressources renouvelables et restant dans les limites de reproductibilité des ressources renouvelables. Un exemple de ce type de partenariat sont les AMAP (CSA dans les pays anglophones), et, plus généralement, les partenariats locaux et solidaires entre producteurs et consommateurs. Cependant l'expérience prouve que sans outil de suivi en partenariat les progrès restent limités alors que le partenariat solidaire offre la possibilité d'être beaucoup plus efficace et rapide.

C'est le sens de **l'outil de progrès en partenariat entre producteurs et consommateurs** de biens et services. Cet outil doit être encore élaboré, bien que des premières expérimentations ont été réalisées en 2009-2010 à Mulhouse dans le cadre d'un stage d'une éco-conseillère.

F. Outils de mutualisation/ meilleure utilisation des ressources

La mutualisation des ressources est un aspect clé de la coresponsabilité pour le bien-être de tous. Les possibilités de progrès à cet égard sont considérables et ouvrent des perspectives particulièrement intéressantes pour une utilisation plus rationnelle, la réduction des gaspillages et la meilleure valorisation des biens existants, qu'ils soient de nature matérielle ou immatérielle. Plusieurs outils de mutualisation des ressources peuvent être proposés, parmi lesquels trois peuvent jouer un rôle particulièrement important. Ce sont :

- Un outil de mutualisation des ressources financières avec la création d'un **fonds volontaire de coresponsabilité pour le bien-être de tous**. Cette figure a été lancée à

Timisoara par la mairie après un échange avec le Groupe de Coordination. Elle a un effet levier puissant permettant de mobiliser à la fois des fonds publics et des épargnes privées, mises à disposition du projet de territoire.

- Un outil de mutualisation des ressources en temps par la création d'une **Banque du temps**. Cet outil existe déjà dans de nombreux territoires et consiste surtout à permettre des échanges de services entre personnes sur la base du temps passé (qui peut être concrétisé sous la forme d'une monnaie d'échange). Outre le fait d'avoir un effet levier pour développer des activités économiques, notamment pour des populations qui se retrouvent exclues du système économique marchand conventionnel, elle présente l'avantage de développer des échanges sur des principes d'équité et de réciprocité, le temps étant une unité égale pour tous, quel que soit le type de travail. A l'échange peut être ajoutée une dimension « don de temps » sous forme de temps volontaire mis à la disposition du projet de territoire et dont l'affectation est décidée de manière concertée, notamment au sein du Groupe de Coordination. Cette dimension constitue une innovation par rapport aux banques de temps déjà existantes.
- Le troisième type de ressources pour lesquelles la mutualisation est particulièrement importante sont les biens de consommation en général car beaucoup sont achetés mais ne sont pas ou plus utilisés. Avoir des espaces de mises en commun de ces biens de consommation permet de les rendre immédiatement disponibles pour ceux qui en ont besoin, notamment les personnes les plus défavorisées. Ces espaces de mise en commun peuvent être soit spécialisés (voir l'exemple de la pharmacie sociale à Kavala), soit généraux comme le « magasin pour rien » à Mulhouse.
- Bien d'autres outils de mutualisation peuvent être développés comme, par exemple, le covoiturage ou l'autostop organisé (mutualisation des voyages en voiture), la terre (évitant les problèmes complexes d'héritage et facilitant l'accès à la terre pour les jeunes qui veulent s'installer comme paysans), etc.

G. Outils de mise en cohérence et de construction du Projet territorial

La dynamique créée par la mise en œuvre des différents outils qui viennent d'être décrits peut entraîner l'émergence d'un grand nombre d'actions/projets de coresponsabilité, à l'initiative et des citoyens et acteurs du territoire. Des outils complémentaires sont donc à prévoir pour assurer leur mise en cohérence, mettre en valeur les complémentarités à différents niveaux et éviter les répétitions et superpositions. A cet effet il est essentiel de définir des **lignes directrices** qui puissent servir de référence commune. Elles peuvent être construites **pour chaque problématique du bien-être de tous** par le groupe de coordination concerné, au fur et à mesure de sa constitution (voir le premier axe stratégique pour le plan d'action, point IV A ci-avant).

Il convient de préciser à ce stade que la construction des différents outils qui sont proposés ici se fera progressivement en fonction des besoins et des possibilités. Il s'agit plutôt ici de donner des orientations générales et une perspective d'ensemble du Plan d'Action de deuxième génération pour un Territoire de Coresponsabilité. En ce sens le Plan d'Action est, dans sa version actuelle, essentiellement composé d'objectifs, lignes stratégiques et outils permettant de préciser l'orientation générale du processus. Quant au contenu du Plan lui-

même, il sera construit au fur et à mesure de sa réalisation, au niveau de chaque quartier puis au niveau de la ville. La version actuelle du Plan peut être considérée comme étant la version « 0 », qui sera suivie de versions plus précises, au fur et à mesure de leur développement.

Il faut toutefois également se donner les moyens pour que ces processus se développent. En ce sens les outils de formation et de communication sont particulièrement importants.

H. Outils de formation

Compte tenu des enjeux qu'implique l'affirmation d'un projet territorial du bien-être de tous, il est essentiel que les principes et outils de la coresponsabilité soient appropriés par les différents acteurs de Mulhouse, à commencer par ceux qui ont un rôle dans l'animation du territoire et, plus généralement, dans la fonction publique, y compris par ceux qui sont éloignés de la démarche.

C'est pourquoi le développement d'un plan de formation est un élément constitutif du Plan d'Action à mettre en place, essentiel pour sa réussite. Les formations doivent même commencer avant, au moment de la préparation du Plan d'Action, c'est-à-dire entre la date de l'approbation de la première version du Plan d'Action le 23 mars jusqu'à la deuxième Rencontre Internationale des Territoires de Coresponsabilité qui marquera le lancement officiel du Plan d'Action de deuxième génération.

Dans le plan de formation essentiellement deux types de formation sont à considérer :

- les formations à la démarche de coresponsabilité et à la méthode y afférant
- les formations ad-hoc en fonction des besoins spécifiques, notamment avec l'émergence des projets individuels et collectifs s'inscrivant dans le Projet Territorial du Bien-Être de tous.

A cela il faut rajouter la nécessité d'outils de communication simples, accessibles et facilement diffusables aux professionnels et habitants.

1. Formation à la démarche de coresponsabilité et à la méthode

Pour que l'ensemble des acteurs puissent être formés à la démarche de coresponsabilité et les méthodes y afférant il est nécessaire :

- que la démarche soit d'abord connue et approuvée par l'ensemble des élus et responsables politiques, ou, du moins, ceux qui ont le pouvoir de décision ; une première formation doit donc être organisée à ce niveau ;
- qu'un système de formation par paliers soit mis en place : commencer par les chefs de services et principaux responsables, y compris de la société civile, qui peuvent à leur tour répercuter la formation dans leur propre service et organisation, avec ou non l'appui de l'équipe de coordination ;
- que la formation ne soit pas uniquement théorique, mais soit avant tout pratique portant sur la mise en place du Plan d'Action et l'objectif du Projet Territorial du Bien-Être de tous et le rôle concret que chacun peut y jouer ; la formation est en effet un moment privilégié pour préciser les rôles et engagements des différents acteurs et donner forme au plan d'action.

2. Formations ad hoc pour des besoins spécifiques

Des besoins de formation vont émerger tout au long du processus sur différentes thématiques, en fonction des projets individuels et/ou collectifs et du développement du Projet Territorial du Bien-Être de tous. Il faut donc dès le départ prévoir un plan de formation ouvert qui sera défini au fur et à mesure des besoins. Il doit pouvoir s'encadrer dans une stratégie de formation tout au long de la vie, à coordonner par le groupe de coordination qui prendra en charge ce thème.

I. Récapitulatif

Outils	Etat d'avancement
<p>1- <u>Outils de mobilisation et engagement des citoyens et acteurs pour le Projet territorial du bien-être de tous</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pacte Territorial - Charte des responsabilités partagées pour lutter contre la pauvreté 	<p>Version proposée à débattre Déjà existante en en processus de signature</p>
<p>2- <u>Outils de construction d'une vision partagée du bien-être de tous</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de données des critères de bien-être et mal-être à Mulhouse avec statistiques, actualisée au fur et à mesure de la collecte de nouveaux critères dans des groupes homogènes. - Formulaire pour l'auto-enquête sur le progrès dans le bien-être (un formulaire pour les enfants, un pour les adolescents, un pour les adultes et un pour les personnes souffrant de maladie mentale). Le formulaire inclue une partie concernant le projet de vie de la personne. - Résultats du traitement des enquêtes permettant de connaître les situations de bien-être et mal-être et la diversité des projets de vie, avec un traitement régulièrement mis à jour. 	<p>En cours de finalisation</p> <p>En cours de finalisation</p> <p>A mettre en place après démarrage enquêtes</p>
<p>3- <u>Outils pour faciliter l'émergence de projets individuels et collectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de données d'actions pilotes de coresponsabilité dans les différentes problématiques du bien-être de tous. - Réseaux thématiques 	<p>Construits au niveau européen, en cours</p>
<p>4- <u>Outils pour inscrire les projets individuels et collectifs dans la perspective du projet territorial du bien-être de tous</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grille de co-évaluation participative à partir des critères de bien-être de tous - Guide de co-évaluation participative - Table de référence sur les limites d'utilisation des ressources 	<p>Deux outils disponibles au niveau européen</p> <p>A construire (avec appui européen)</p>

renouvelables - Suivi de l'utilisation des ressources au niveau de la ville. - Consomètre permettant à chacun de mesurer sa propre utilisation de ressources - Guide de la consommation responsable	Partiellement existant (plan climat) A finaliser Deux outils à finaliser (niveau européen)
5- <u>Outils pour progresser en partenariat vers le bien-être de tous</u> - Outils de progrès en partenariat entre producteurs et consommateurs de biens et services.	A élaborer (niveau européen)
6- <u>Outils de mutualisation/ meilleure utilisation des ressources</u> - Fonds financier volontaire de coresponsabilité pour le bien-être de tous - Banque de temps, incluant temps disponible pour le projet territorial - Lieux de collecte et de redistribution	Existe à Timisoara Existe déjà magasin pour rien
7- <u>Outils de mise en cohérence et de construction du Projet territorial</u> - Lignes directrices par problématique du bien-être - Projet territorial du bien-être de tous, par quartier puis au niveau de l'agglomération	A élaborer par les acteurs concernés, appui européen Sera développé au cours du Plan d'Action. Version « 0 » actuelle dans sa dimension territoriale
8- <u>Outils de communication et de coordination</u>	

VI. Annexe

Annexe 1 : Modèle de Pacte Territorial³ à débattre

En signant ce pacte, nous, les personnes et acteurs signataires, nous engageons à participer activement à l'effort individuel et collectif pour assurer le bien-être de tous, générations futures incluses dans le territoire de Mulhouse par une démarche de coresponsabilité. Nous nous engageons notamment à :

- 1- Réfléchir, individuellement et collectivement à notre bien-être et le bien-être de tous, ce qui peut se faire d'abord en exprimant nos critères de bien-être et mal-être dans les groupes homogènes pour en dégager une vision synthétique du bien-être dans notre territoire, puis en réalisant l'auto-enquête sur notre propre bien-être, construite à partir de ces critères, afin d'identifier les points sur lesquels nous souhaitons progresser en priorité et les projets que nous souhaiterions réaliser pour ce faire, en intégrant progressivement cette réflexion dans la construction d'un projet de vie, chacun à son propre rythme.
- 2- Participer, sur cette base, en partenariat avec les personnes et acteurs concernés, à l'amélioration des activités et cadres existants et/ou à la conception et réalisation d'autres activités et projets de toutes natures (entreprises, infrastructures, associations, services locaux, projets de quartier, etc.), individuels et/ou collectifs, avec la préoccupation majeure communément partagée qu'ils s'inscrivent dans un objectif de bien-être de tous, générations futures incluses, donc avec un minimum de ressources, en valorisant les ressources déjà existantes et sans avoir recours à des ressources non renouvelables.
- 3- Co-évaluer systématiquement l'impact de ces activités et projets sur le bien-être de tous et les ressources (notamment en utilisant les critères des citoyens – voir méthodologie SPIRAL), en diffuser et échanger les résultats pour en tirer des possibilités d'améliorations discutées collectivement au sein de chaque activité ou projet et entre différents projets complémentaires.
- 4- Intégrer dans nos projets les attentes individuelles et collectives des autres citoyens, notamment celles exprimées par les auto-enquêtes du bien-être, en offrant quand cela est possible la possibilité de concrétiser ces attentes, notamment à ceux qui ont le plus de difficultés à trouver une place dans la société, en coordination/ concertation avec les autres projets pouvant leur offrir une telle opportunité.
- 5- Chercher et développer des complémentarités et synergies entre projets, en vue d'atteindre globalement l'objectif du bien-être de tous tout en restant dans les limites

³ Tous les habitants du territoire sont invités à signer le Pacte Territorial et c'est la signature par le plus grand nombre qui permettra au projet de territoire de coresponsabilité de se concrétiser.

chiffrées devant être respectées en termes de préservation/ transmission des ressources et des biens communs, définies globalement et au niveau du territoire, et ajuster nos projets et activités en conséquence, dès leur conception et tout au long de leur réalisation.

- 6- Contribuer ainsi à l'élaboration progressive d'un projet territorial du bien-être de tous sans utilisation de ressources non renouvelables et chercher à compléter ce plan sur les aspects qui font défaut, en accord avec le Groupe de Coordination.
- 7- Faciliter les progrès vers la réalisation de ce projet territorial en soutenant, notamment par nos choix d'achat, de consommation et d'investissement, toutes les activités et projets qui s'inscrivent de façon reconnue dans cette démarche, de façon à encourager les autres à la rejoindre et permettre l'émergence de processus de progrès en partenariats entre épargnants, producteurs de biens et services et consommateurs de ces mêmes biens et services.
- 8- Ajuster notre consommation de sorte à rester dans les limites chiffrées devant être respectées en termes de préservation/ transmission des ressources et des biens communs, définies globalement et au niveau du territoire, divisés par le nombre d'habitants ou se donner un plan d'évolution pour parvenir dans un délai raisonnable à rester dans ces limites, notamment par des choix individuels ou collectifs de consommation responsables, intégrés dans le projet territorial.
- 9- Mutualiser chaque fois que possibles les ressources disponibles pour permettre leur meilleure utilisation et partage, notamment pour ceux qui en ont besoin, en contribuant notamment aux divers instruments de mutualisation à promouvoir sur le territoire dans le cadre du projet de territoire de coresponsabilité: fonds de coresponsabilité, bourse de temps, lieux de collecte et mise à disposition de biens, formes de copropriété, covoiturage, etc.
- 10- Participer à la réflexion collective sur les évaluations et améliorations à apporter au projet territorial, notamment avec le Groupe de Coordination du Territoire.
- 11- Participer à la réflexion et capitalisation en réseau avec d'autres territoires, notamment sur les différentes problématiques qui nous intéressent chacun plus particulièrement.
- 12- Promouvoir le présent pacte territorial en invitant d'autres habitants de Mulhouse à le signer, au moins un par trimestre, ce qui permettrait de toucher tous les habitants de Mulhouse dans un délai de trois ans, car c'est la participation de tous qui pourra rendre le Projet Territorial du Bien-Être de Tous effectif.

Annexe 2 : Les problématiques du bien-être de tous développées dans le cadre de la méthodologie SPIRAL

A- La coresponsabilité dans les parcours de vie

Dix problématiques sont définies correspondant à divers moments de la vie (et les institutions ou lieux spécialisés qui y correspondent)

- 1- Enfance, éducation : préparation à la vie (écoles/lycées)
- 2- Jeunesse: projection dans la vie (centres de formation professionnelle/ universités)
- 3- Emplois et vie productive (entreprises au sens large)
- 4- consommation, participation et vie citoyenne/ politique (Lieux d'échange consommation, Associations et organes politiques)
- 5- construction d'une famille et vie familiale/parentale(famille, domicile/logement)
- 6- formation et renouvellement tout au long de la vie
- 7- personnes âgées, retraites et transmission des savoirs (de retraites, foyers de personnes âgées)
- 8- Culture, arts, sports et temps de loisirs/détente/créativité (Centres culturels, sportifs, etc.)
- 9- Maladies/santé et reconstitution de son bien-être physique et/ou mental (Centre de santé, hôpitaux)
- 10- Réinsertion et reconstitution de son bien-être social(Prisons, Entreprises d'insertion, centre sociaux,...)

B- La coresponsabilité dans les relations entre divers:

- 1- Genre
- 2- Rapports intergénérationnels
- 3- Inter-culturalité
- 4- Dialogue et rapports/échanges entre personnes favorisées et défavorisées

C- La coresponsabilité dans la gestion des ressources:

- 1- La reconversion énergétique (en lien avec les plans climat)
- 2- La gestion de l'espace, des ressources naturelles locales et de l'immobilier (terres et bâtis)
- 3- La gestion du temps (temps de travail volontaire, banque du temps, ...)
- 4- La gestion des ressources financières (fonds de coresponsabilité, monnaies locales, etc.)
- 5- La gestion des informations et de la communication